

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
MINISTRE DES FINANCES DES  
AFFAIRES ECONOMIQUES & PLAN  
-----

Λ) E C R E T N° 216/PR/MFAEP

portant nomination d'un Conseiller de  
la Délégation Dahoméenne aux réunions  
du Fonds Monétaire International.

-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Ampliations :

PR 4 - CS 6 -  
MFAEP 8 - IAA 1  
BCEAO 2 - BIRD 2  
SGG 4 - Ministères 9  
AID-FMI 4 - BDD 2  
Gde.Chanc. 1 -  
Intéressé 1 -  
DGAJL 2 - JORD 1.

- Vu la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;  
Vu le Décret n° 147/PR du 16 Mai 1967, portant  
formation du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant  
les services rattachés à la Présidence de la  
République et fixant les attributions des Mem-  
bres du Gouvernement ;  
Vu la Loi 62-41 du 31 Décembre 1962, autorisant  
l'adhésion de la République du Dahomey au Fonds  
Monétaire International ;  
Vu le Décret n° 214/PR/SGG du 26 Juin 1967, portant  
nomination de Gouverneurs et de Gouverneurs  
Suppléants de la République du Dahomey auprès  
de la Banque Internationale pour la Reconstruc-  
tion et le Développement, de l'Association  
Internationale pour le Développement et du  
Fonds Monétaire International ;  
Vu le Décret n° 311/PR/MFAE du 9 Août 1966, portant  
nomination d'un Conseiller de la Délégation Dah-  
oméenne aux réunions du Fonds Monétaire Inter-  
national ;  
Sur proposition du Ministre des Finances, des Affai-  
res Economiques et du Plan,  
Le Conseil des Ministres entendu :

Λ) E C R E T E

ARTICLE 1er. - Est et demeure rapporté le décret n° 311/PR/MFAE  
du 9 Août 1966, portant nomination d'un Conseiller de la Délé-  
gation Dahoméenne aux réunions du Fonds Monétaire International

ARTICLE 2. - Monsieur Christian JOHNSON, Directeur de l'Office  
des Changes, est nommé Conseiller de la Délégation Dahoméenne  
aux réunions du Fonds Monétaire International, en remplacement  
de Monsieur Jean CHARPENTIER.

ARTICLE 3. - Le Présent Décret sera publié et communiqué partout  
où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 26 Juin 1967

Par le Président de la République,  
Le Ministre des Finances des  
Affaires Economiques et du Plan,

